

## Communauté de Communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 51
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de la mairie annexe de Penhoët à BRECH.

**Étaient présents :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Héléne CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Héléne CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

**Absents excusés :** Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Jean-François GUEZET, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Jessica LE VISAGE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/165	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2019DC/166	Adoption du procès- verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2019.	Délibération adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

**Étaient présents :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Héléne CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Héléne CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Jean-François GUEZET, Pascal LE CALVE, Jessica LE VISAGE.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/167	Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport, annexé à la présente délibération, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/168	Débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2020	DECIDE : - de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2020 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/169	Adhésion à Morbihan Energies	DECIDE : - d'approuver les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ; - d'adhérer au syndicat départemental d'énergies du Morbihan ; - d'autoriser le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installations, des installations nouvelles, la maintenance préventive et curative des installations de réseaux d'éclairage public et tous les contrats afférents » ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de désigner M. le Président comme délégué pour représenter la Communauté de communes et pour siéger au sein du comité syndical conformément à l'article 5.4 de leurs statuts ;</li> <li>- de notifier la présente délibération aux Communes-membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur l'adhésion d'Auray Quiberon Terre Atlantique au syndicat départemental d'énergies du Morbihan conformément à l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	
N° 2019DC/170	<b>Création d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables</b>	<p>communautaire DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ces principes de financement,</li> <li>• la création d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables,</li> <li>• le projet de règlement et son annexe financière ;</li> </ul> </li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer de tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/171	<b>Attribution de subvention : projet nautique intégré de la Société Nautique de la Trinité Sur Mer</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser le versement d'une subvention de 35 000 € sur 3 ans à la Société Nautique de La Trinité sur Mer dans le cadre de sa politique de développement touristique : 15 000 € en 2019, 10 000 € en 2020 et 10 000 € en 2021 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer une convention entre la Communauté de communes et cette association qui fixe entre autres les modalités de paiements, son objet, mais également la création d'un comité de suivi composé d'élus communautaires et de membres de l'association, chargés de suivre la mise en œuvre des actions subventionnées, d'analyser le bilan de l'association et de reporter à cet effet aux membres du Conseil communautaire ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/172	<b>Fixation du prix de vente des parcelles situées sur le Parc d'activités de Plein Ouest à Quiberon</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le prix de vente des parcelles AK 1203, 1204 et 1207 situées sur le Parc d'activités de Plein Ouest, sur la Commune de Quiberon, d'une superficie totale de 1136m<sup>2</sup> à 61,97 € HT / m<sup>2</sup>, soit 70 398 € HT ;</li> <li>- d'autoriser la signature de tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/173	<b>Centre des Dunes : conventions</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'occupation du domaine public</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	<b>d'occupation du domaine public</b>	<p>ci-jointe avec la société Rêves de mer relative au pôle hébergement touristique pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, moyennant une redevance annuelle d'occupation comprenant une part fixe de 34 000 € et une part variable annuelle de 8% du chiffres d'affaires de la société ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	
<b>N° 2019DC/174</b>	<b>Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur la Commune de Pluvigner</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;</li> <li>- d'implanter ce service sur la Commune de Pluvigner ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à solliciter auprès de la CAF, de la MSA et de tout partenaire compétent, les financements appropriés ;</li> <li>- d'autoriser la signature de tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>N° 2019DC/175</b>	<b>Choix du mode de gestion du Multi-accueil Communautaire sis à Erdeven</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de retenir la concession de service public au sens des articles L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), L. 1121-1 et L. 1121-3 du Code de la Commande Publique (CCP) comme mode de gestion du multi-accueil situé à Erdeven ;</li> <li>- de lancer, concernant la gestion de l'équipement précité, une procédure de concession de service public, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT ainsi que des dispositions de la 3<sup>ème</sup> partie du CCP, dans le cadre d'une procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006, Société Corsica ferries (req. n°298618) et implicitement validé par l'article R. 3123-14 du CCP ;</li> <li>- de fixer la durée de la concession de service public à 6 ans ;</li> <li>- d'approuver les orientations principales et les caractéristiques de la concession telles que décrites dans le rapport de présentation annexé ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ainsi qu'aux dispositions de la 3<sup>ème</sup> partie du CCP, et d'autoriser M. le Président à signer tous actes afférents à ce dossier.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>N° 2019DC/176</b>	<b>Actualisation de l'Intérêt communautaire en matière de Petite enfance</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'actualiser l'annexe 3 du document définissant l'intérêt communautaire ci-joint, dans laquelle sont listées les structures</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<p>d'accueil de la Petite Enfance d'intérêt communautaire comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les LAEP : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ploemel,</li> <li>○ Pluneret,</li> <li>○ Pluvigner ;</li> </ul> </li> <li>• Les multi accueils : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les Coccinelles, à Sainte-Anne d'Auray, 2 lieu-dit LENUNEZ,</li> <li>○ Ty Héol, à Saint-Philibert, rue Abbé Joseph Martin,</li> <li>○ La Maison des P'tits loups, à Carnac, 12 rue des korrigans,</li> <li>○ Multi-accueil à Erdeven, rue du Général de Gaulle ;</li> </ul> </li> </ul> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
N° 2019DC/177	<p><b>Révision des règlements de fonctionnement des Multi-accueils communautaires « les Coccinelles » et « Ty Heol » gérés en Délégation de Service Public (DSP) et signature de la modification n°2 aux contrats de DSP afférents</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de valider le règlement de fonctionnement joint à la présente délibération, intégrant les modifications présentées concernant les Multi- accueils « Les Coccinelles » et « Ty Heol » ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer la modification n°2 aux contrats de délégation de service public en cours liant la Communauté de communes à la société « Crèche attitude » pour la gestion des deux équipements précités ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
N° 2019DC/178	<p><b>Rapport d'activité 2018 de la SEMOP du Golf Saint-Laurent</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du délégataire sur le Golf Saint-Laurent ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et la prise de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
N° 2019DC/179	<p><b>Demande de financements : salle de gymnastique</b></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'opération et son plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à solliciter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des subventions auprès de l'Etat au taux le plus élevé et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>· au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;</li> <li>· au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),</li> <li>· au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;</li> </ul> </li> <li>• une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat de partenariat signé avec le Pays d'Auray ;</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• une subvention auprès du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et la prise de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
--	--	--	--

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition du bien	951 000 €	ETAT (DSIL/DETR 2020)	400 000 €
Bail précaire	49 000 €	Région : Contrat de pays	200 000 €
Frais d'acte	12 350 €	Département : PST	100 000 €
Etudes	229 518 €	Etat : ANS	En attente
Travaux	1 580 892 €	Autofinancement	2 122 760 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 822 760 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 822 760 €</b>

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/180	<b>Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'association Valorisation du Patrimoine</b>	DECIDE : - de reporter ce point au prochain Conseil communautaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/181	<b>Versement d'un acompte sur la subvention 2020 en faveur de l'association Ti Douar Alré</b>	DECIDE : - d'accorder un acompte d'un montant de 32 000 € à verser au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 et qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/182	<b>Versement d'un acompte sur la subvention 2020 en faveur de la Mission Locale du Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'accorder un acompte d'un montant de 68 000 € correspondant à 40% de la subvention versée en 2019, à verser au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/183	<b>Convention d'avance remboursable avec la Mission locale du Pays d'Auray</b>	DECIDE : - d'accorder à titre exceptionnel à la Mission locale du Pays d'Auray une avance remboursable de 87 000 € ; - de préciser que cette avance remboursable ne donnera lieu à aucune contrepartie financière au profit de la Communauté de communes ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de préciser que les crédits correspondants seront votés au prochain budget ;</li> <li>- d'autoriser la M. le Président à signer la convention jointe, ainsi que tout document y afférent.</li> </ul>	
N° 2019DC/184	<b>Contrat local de santé : création d'un emploi de chargé(e) de mission</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acter la création d'un poste de chargé(e) de mission « contrat local de santé » à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</li> </ul> <p>Le traitement sera calculé par référence l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/185	<b>Désignation des représentants au Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de désigner comme délégués titulaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Philippe LE RAY, Président,</li> <li>- Mme Annie AUDIC, Vice-présidente, Déléguée à la Politique des bassins versants et protection des milieux, et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),</li> <li>- Mme Aurélie RIO, Vice-présidente, Déléguée à la Valorisation énergétique (Plan Climat Energie Territoriale - PCAET), à la Filière bois et à l'Agenda 21,</li> <li>- M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable,</li> <li>- M. Ronan LE DELEZIR, Conseiller communautaire et Président de la Commission Locale de l'Eau ;</li> </ul> </li> <li>et comme délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Paul CHAPEL, Conseiller communautaire,</li> <li>- Mme Hélène CODA-POIREY, Conseillère communautaire,</li> <li>- Mme Elizabeth GOUELLO, Conseillère communautaire,</li> <li>- M. Gérard PILLET, Conseiller communautaire,</li> <li>- M. Joseph ROCHELLE, Conseiller communautaire ;</li> </ul> </li> </ul> <p>pour siéger au sein du Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/186	<b>Remises gracieuses sur les factures d'eau et d'assainissement 2019</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les remises gracieuses sur les factures d'eau telles qu'elles figurent sur les</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<p>états annexés, établies d'après les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la part assainissement (hors abonnement et hors redevances) lorsque la consommation en eau potable est supérieure à deux fois le volume moyen des trois dernières années et exceptionnellement lorsque la loi Warsmann ne peut s'appliquer ;</li> <li>• si la surconsommation est liée à un manque de vigilance (précautions d'usage non respectées : fermeture du robinet avant compteur), une décote de 40% s'applique sur le montant HT de la remise gracieuse ;</li> </ul> <p>Ces états de remises gracieuses portant sur l'année 2019 s'élèvent à la somme de 4 144,20 € HT au titre des surconsommations d'eau ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>	
<b>N° 2019DC/187</b>	<b>Entrée au capital de Lucioles Energies</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'entrer au capital de la société coopérative d'intérêt collectif « Lucioles Energies » à hauteur de 30 parts d'un montant de 100 € chacune, soit un total de 3 000 € ;</li> <li>- de désigner Mme Aurélie RIO comme représentante de la Communauté de communes au sein du conseil de gestion ;</li> <li>- de donner tout pouvoir et d'autoriser la M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 54
--------------------------	---------------	--------------

**Etaient présents** : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Kaourintine HULAUD, Fay HURLEY, Michel JALU, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Gérard PILLET à Bernard BODIC, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

**Absents excusés** : Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.



Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/188	<b>Demande de financement dans le cadre du Programme Breizh Bocage</b>	DECIDE : - de valider le programme d'actions et le plan de financement HT ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à solliciter des cofinanciers pour l'obtention de subventions dans le cadre du programme Breizh Bocage 2 (travaux 2019 mesure n°441 – Animation 2020 mesure n°763) ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 35	Votants : 49
--------------------------	---------------	--------------

**Étaient présents :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Michel JALU à Odile ROSNARHO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Gérard PIERRE à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Gérard PILLET à Bernard BODIC, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Franck VALLEIN à Michel JEANNOT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY.

**Absents excusés :** Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Kaourintine HULAUD, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, Marie-Lise LE ROUX, Azais TOUATI, Valérie VINET-GELLE,

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/189	<b>Protocole « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne » – Sainte-Anne d'Auray</b>	DECIDE : - d'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la Commune de Sainte-Anne d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit protocole ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/190	<b>Protocole « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne » – Carnac</b>	DECIDE : - d'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la Commune de Carnac ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit protocole ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	
--	--	--	--

Membres en exercice : 57	Présents : 34	Votants : 48
--------------------------	---------------	--------------

**Étaient présents :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Michel JALU à Odile ROSNARHO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Gérard PIERRE à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Gérard PILLET à Bernard BODIC, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Franck VALLEIN à Michel JEANNOT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY.

**Absents excusés :** Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Jean-François GUEZET, Kaourintine HULAUD, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Marie-Lise LE ROUX, Azaïs TOUATI, Valérie VINET-GELLE,

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/191	<b>Avis de la Communauté de communes sur le plan de vente de logements sociaux d'Aiguillon Construction</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'émettre un avis favorable à la mise en vente à Pluneret de 6 logements locatifs sociaux de l'opération « Résidence Kergohanning » et de 4 logements locatifs sociaux de l'opération « Résidence Er Lanning » sous les conditions suivantes :</li> <li>· La vente est réservée aux particuliers (locataires occupant, locataire de leur parc ou locataires d'un autre organisme HLM) ;</li> <li>· Les clauses anti-spéculatives suivantes sont intégrées aux actes de vente pour une durée de 10 ans :</li> <li>- pour contraindre le nouvel accédant à résider au titre de sa résidence principale dans le logement acquis,</li> <li>- pour encadrer les conditions de revente du bien (prix et nouvel acquéreur) ;</li> <li>· L'organisme HLM orientera les futurs acquéreurs vers la Maison du Logement afin de faire valider leur capacité financière ;</li> <li>· L'organisme HLM communiquera deux fois par an (en juin et en décembre) un bilan des cessions (tableau reprenant la composition familiale de l'acquéreur, ressources, prix de vente...);</li> <li>· Les logements inscrits dans le plan de mise en vente ne bénéficieront pas d'aides à la réhabilitation de la part de l'EPCI ;</li> <li>· L'organisme HLM vendeur a l'obligation de reconstituer l'offre locative sur la même</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à la majorité (2 Abstentions : Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER)</i></p>

		<p>commune à raison de 2 logements reconstitués pour 1 logement vendu. La reconstitution peut être faite par le même organisme ou par un autre organisme avec accord préalable de la commune et de l'organisme concerné. La reconstitution de l'offre reprendra les modalités définies dans la délibération n°2019DC/101 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2019, adoptant les modalités de reconstitution des logements locatifs sociaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les logements reconstitués suite à ces ventes ne bénéficieront pas d'aides de la part de l'EPCI ;</li> <li>- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	
N° 2019DC/192	<b>Convention de Programme d'intérêt général 2020-2022</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser M. le Président à signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'avenant de clôture de l'actuelle convention PIG 2016-2020 avec l'ANAH,</li> <li>• la nouvelle convention PIG 2020-2022 avec l'ANAH ;</li> </ul> </li> <li>- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/193	<b>Versement d'un acompte sur la subvention 2020 en faveur de l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN)</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder un acompte d'un montant de 33 000 €, à verser au cours du 1er trimestre 2020, qui viendra en déduction de la subvention qui pourra lui être accordée au titre de l'année 2020 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/194	<b>Engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat conformément aux articles L. 302-1 et L. 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation sur le périmètre de ses 24 communes ;</li> <li>- de notifier la présente délibération au Préfet pour la définition conjointe des modalités d'association de l'Etat et la transmission du porter à connaissance prévue dans un délai de 3 mois après la transmission de la présente délibération ;</li> <li>- d'associer à son élaboration les personnes morales concernées par cette démarche, en sus des personnes morales citées à l'article L. 302-2 associées de droit que sont les communes, le PETR du Pays d'Auray et les organismes HLM : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préfecture du Morbihan,</li> <li>o Conseil régional de Bretagne,</li> <li>o Conseil départemental du Morbihan,</li> </ul> </li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 56),</li> <li>o Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN),</li> <li>o Caisse d'allocations familiales,</li> <li>o CARSAT, la Banque des Territoires,</li> <li>o Etablissement Public Foncier de Bretagne,</li> <li>o ARO et ADO Habitat,</li> <li>o Action Logement ;</li> </ul> <p>- de notifier la présente délibération à l'ensemble de ces personnes morales associées ;</p> <p>- de valider les modalités d'association des personnes morales à l'élaboration du PLH définies ci-dessus ;</p> <p>- de procéder au lancement d'une consultation et de désigner un bureau d'études ou un groupement de prestataires pour établir les composantes du PLH, notamment celles rendues obligatoires par l'Etat ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à solliciter toutes subventions éventuelles auprès de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne et du Conseil départemental du Morbihan et de tous autres financeurs publics ou privés ;</p> <p>- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>	
N° 2019DC/195	<b>Ajustement de l'aide communautaire pour la cession de foncier communal à un opérateur</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adopter les modalités d'attribution des aides communautaires ci-jointes et relatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la production du logement social,</li> <li>• au règlement des garanties d'emprunts en faveur du logement social,</li> <li>• pour le portage foncier,</li> <li>• aux opérations en accession aidée,</li> <li>• pour la cession du foncier communal à un opérateur (offre nouvelle logement locatif social),</li> <li>• à la réhabilitation et au conventionnement du parc locatif public ;</li> </ul> </li> <li>- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/196	<b>Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget 2020</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice 2019 aux budgets recensés dans le tableau ci-dessous reprenant les montants et affectations ;</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	Crédits ouverts 2019 (BP + DM + RàR 2018)	25%
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Opération 11 - zones d'activités	310 143,00 €	77 535,75 €
Opération 12 - patrimoine	2 250 171,00 €	562 542,75 €
Opération 13 - transport urbain	8 500,00 €	2 125,00 €
Opération 14 - fibre optique	2 362 416,00 €	590 604,00 €
Opération 15 - pistes cyclables	547 871,00 €	136 967,75 €
Opération 16 - ordures ménagères	6 899 628,00 €	1 724 907,00 €
Opération 17 - plan d'échange multimodal	720 309,00 €	180 077,25 €
Opération 18 - plan local de l'habitat	51 000,00 €	12 750,00 €
Opération 19 - fonds de concours	350 066,00 €	87 516,50 €
<b>Total</b>	<b>13 500 104,00 €</b>	<b>3 375 026,00 €</b>
<b>BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>		
23 - Immobilisations en cours	2 836 155,40 €	709 038,85 €
<b>Total</b>	<b>2 836 155,40 €</b>	<b>709 038,85 €</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>		
Opération 11 - réhabilitation des réseaux	863 835,00 €	215 958,75 €
Opération 12 - extensions des réseaux	1 372 403,00 €	343 100,75 €
Opération 13 - sécurisation des réseaux	382 468,00 €	95 617,00 €
Opération 14 - station d'épuration	130 634,00 €	32 658,50 €
Opération 15 - zonage d'assainissement	7 102,00 €	1 775,50 €
Opération 16 - marché à bons de commande, divers	613 353,00 €	153 338,25 €
Opération 17 - études d'assainissement	57 205,00 €	14 301,25 €
<b>Total</b>	<b>3 427 000,00 €</b>	<b>856 750,00 €</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		
20 - Immobilisations incorporelles	12 300,00 €	3 075,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 800,00 €	1 450,00 €
4581001 - réhabilitations ANC LOCOAL MENDON	264 287,59 €	66 071,90 €
4581002 - réhabilitations ANC CRACH	372 602,00 €	93 150,50 €
<b>Total</b>	<b>654 989,59 €</b>	<b>163 747,40 €</b>

Décision	Titre	Objet	Vote
<b>N° 2019DC/197</b>	<b>Mise à jour du tableau des emplois</b>	DECIDE : - de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité de la manière suivante : Nombre de poste : 1 Grade actuel : Technicien Nouveau grade : Adjoint technique Date de mise à jour : 01/02/2020 - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Membres en exercice : 57	Présents : 33	Votants : 48
--------------------------	---------------	--------------

**Étaient présents :** Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir :** Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Serge CUVILLIER à Jessica LE VISAGE, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Michel JALU à Odile ROSNARHO, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Paul CHAPEL, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Gérard PIERRE à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Gérard PILLET à Bernard BODIC, Aurélie QUEIJO à Pierrette LE BAYON, Franck VALLEIN à Michel JEANNOT, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY.

**Absents excusés :** Jean-Michel BELZ, Yvonnick GUEHENNEC, Jean-François GUEZET, Kaourintine HULAUD, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Marie-Lise LE ROUX, Azaïs TOUATI, Valérie VINET-GELLE,

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/198	<b>Tableau des effectifs : ouverture d'un LAEP sur la Commune de Pluvigner - modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent</b>	DECIDE : - de supprimer un emploi d'éducateur de jeunes de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 0.5 ETP (17.5/35ème) à compter du 1er janvier 2020 ; - de créer un emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 0.7 ETP (24.5/35ème) à compter du 1er janvier 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/199	<b>Attribution du marché d'assurances risques statutaires</b>	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise CNP, ainsi que tout document y afférent, pour une prime annuelle provisionnelle TTC de 192 406,12 € (taux de 5,50%), soit 577 218,36 € TTC sur la durée totale du marché de 3 ans.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>